

§ II- LETTRES, N°377

3- A DIVERS

DESTINATAIRES, N°135

A MONSIEUR L'ABBE CLAUDON, N°30

†

S. Dezert, par Givry (Saône et Loire)
ce 4 Décembre 1867

Mon cher ami,

Je suis embarrassé sur un point délicat et je viens consulter votre sagesse.

Avant de quitter Béthanie j'ai écrit au T.R.P. Souaillard, au sujet des 800^f d'honoraires pour l'Aumônier.

Je lui ai dit que nous acceptions la chose en principe, que nous y avions déjà songé (et cela est vrai) mais que, pour le moment, il ne me paraissait pas possible de faire cette somme; que ces 800^f, ajoutés à la dépense de l'entretien du R.P. G. à Béthanie (de lui surtout qui a besoin de soins, de vin vieux etc...) portaient les honoraires à plus de 1200^f, et que nous ne pouvions en conscience faire cela de deux ans.

Le T.R.P. Provincial maintient ce qu'il a dit, et comme je ne suis autorisé (vous vous êtes trompé sur ce point) qu'à des séjours plus ou moins fréquents, plus ou moins prolongés, mais pas à une résidence habituelle (je n'avais pas osé, d'ailleurs, demander davantage dans mon rapport adressé au Chapitre Provincial et l'on m'a accordé ce que j'avais demandé), il en résulte que ces voyages continuels vont porter la dépense à 1500^f environ; et cela pour avoir un aumônier qui est malade et qui ne peut nous aider en rien de régulier, hors la ^{ste} Messe et les confessions.



J'ai expliqué toutes ces choses au T.R.P. du mieux que j'ai pu et voici ce qu'il me répond, à ce sujet. Sa lettre est datée d'Abbeville.

" Je regrette de n'être pas assez riche pour vous donner gratuitement le P. Guéritot, et pour décharger Béthanie des dépenses occasionnées par vos voyages: mais je mendie pour vivre et faire vivre nos novices. Vous ferez comme moi. "

Il suit évidemment de là que, si le T.R.P. Souaillard n'urge pas tout de suite pour le paiement de ces 800^f par an, du moins il seront regardés comme une dette contractée, due par Béthanie ~~par~~ à la Province qui tôt ou tard, et d'un moment à l'autre, selon ses besoins, pourra nous les réclamer, et les exiger de nous. C'est bien 800^f à donner, mais seulement avec quelque latitude de paiement, je l'espère.

Que faire? — Attendre tout de la ~~ee~~ Providence et accepter purement et simplement? — Mais n'est-ce pas imprudence, insisté avec les charges que nous avons déjà et notre absence complète de ressources tant soit peu assurées?

Insister pour obtenir une réduction, mais n'est-ce pas s'exposer à ce que la Province nous retire notre aumônier dominicain; — et dans ce cas où en trouverons-nous un autre, convenable et sûr?

Quelle solution voyez-vous à la question cher Abbé? J'attends votre réponse pour écrire au T.R.P. — Ne lui écrivez pas vous-même. Il ne peut se formaliser de ce que je vous ai parlé de cela puisqu'il me fait ~~aten-~~ tendre que je dois régler cette question avec le Comité; mais il pourrait penser que je vous ai prié de plaider notre cause et le trouver mauvais; il nous est absolument interdit par nos Constitutions de faire agir des tiers auprès de nos supérieurs.

Dites-moi simplement votre pensée et celle de nos Dames et Soeurs du comité, celles que vous pourrez prudemment consulter à cet égard, M^{me} Grusse, M^{le} de S. Juan, M^{me} Bontoux etc.

Un aumônier séculier serait bien moins dispendieux sans doute, mais il m'en coûterait de n'avoir pas un de nos Pères, un de nos tertiaires au moins. Et où trouver d'ailleurs un aumônier séculier, ~~convenable~~ qui réunisse les conditions les plus désirables dans la situation?



Je prie Notre Seigneur, le premier Père et Supérieur de Béthanie, de vouloir bien nous éclairer. Répondez-moi bientôt. Avez-vous soumis notre Cérémonial à S. Eminence? Il me tarde de le savoir approuvé.

Adieu, bon frère et ami,

Tout à vous en N. S. Marie et S. D.
Notre Père,

fr. M. Jean Jos. Lataste
des ff. Prêch.

